



Services de garderie pour la Petite enfance en milieu familial : le cas de la Nouvelle Zélande

L'objectif principal de cette note est de présenter la politique qui sous-tend les services rendus en milieu familial en Nouvelle Zélande. Elle met en évidence l'importance du rôle du gouvernement qui doit veiller à ce que l'encadrement des enfants en service de garde en milieu familial, soit de qualité supérieure et elle pourra aussi servir de référence aux autres pays qui sont en train de développer des politiques relatives à l'éducation et aux soins fournis en milieu familial. Les services en milieu familial sont de plus en plus orientés vers l'éducation et pourvoient aux besoins d'une population diverse. Cette note résume les détails clé et les implications sur le plan de la participation et de la gestion (financement, révision, réglementation, qualification du personnel et programme pédagogique) des services.

Définition

Les services de soin en milieu familial comprennent les soins et l'éducation d'un petit groupe d'enfants dans le domicile de la personne responsable. Ces services (aussi connus sous le nom de « pouponnière ») ont été décrits par le Ministère de l'Éducation comme un regroupement de foyers sous la supervision d'un coordinateur de services rendus en milieu familial. Le coordinateur place les enfants chez des personnes responsables et autorisées à tenir des gardes d'enfants en milieu familial pendant un nombre d'heures¹ par semaine, fixé et approuvé au préalable. Contrairement aux services privés rendus à domicile, dans la demeure même de l'enfant (l'emploi de nounou ou dans quelques pays, de domestiques) contractés pour la plupart par les plus privilégiés, les services de soins fournis en milieu familial, au domicile de personnes responsables, pourvoient aux besoins d'un ensemble varié de familles.

Développement et participation

Vers la fin du 20^{ème} siècle en Nouvelle Zélande comme dans d'autres pays industrialisés, la hausse du taux de prise en charge d'enfants dans les services d'éducation à la Petite Enfance a engendré parallèlement l'essor de la participation des femmes au marché du travail. En 2001, le taux enregistré de prise en charge d'enfants âgés de 0 à 5 ans dans les services destinés à la Petite Enfance s'élevait à 60%. Entre 1990 et 2001, le taux de croissance des inscriptions dans les services en milieu familial dépassa celui de tous les autres services destinés à la Petite Enfance (voir Tableau 1). La hausse du taux d'inscriptions aux services en milieu familial (et des services d'éducation et de soins à la Petite Enfance) et la baisse du taux d'inscriptions dans les centres de garde d'enfants (crèches parentales ou coopératives de parents impliqués dans la gestion du programme) sont principalement dues à la croissance du taux des mères de famille ayant un emploi. Les parents d'enfants de très bas âge préfèrent les inscrire dans les services de garde d'enfants en milieu familial plutôt que dans les centres pour cause d'atmosphère familiale.²

En 2001, on comptait 184 services en milieu familial en Nouvelle Zélande, regroupant 8.546 enfants âgés de 0 à 5 ans. La majeure partie de la clientèle des services de soins et d'éducation en milieu familial sont des enfants néo-zélandais européens et maoris (respectivement, 7.015 et 1.012 en 2001).³ Légèrement plus de garçons que de filles ont été inscrits dans ces services (4.405 garçons et 4.141 filles). En 2001, on comptait 282 coordinateurs de services en milieu familial ; toutes des femmes.

Tableau 1: Nombre d'inscriptions en Petite Enfance en Nouvelle Zélande
Par type de service, avec taux de croissance 1990 et 2001

Type de service ⁴	1990	2001	% de croissance
Services autorisés de Petite Enfance	43,792	45,439	3.8
Les jardins d'enfants	22,668	14,786	-34.8
Les crèches parentales	29,786	73,192	145.7
Les services d'éducation et de soins	1,611	8,546	430.5
Les services en milieu familial	861	947	10.0
Les cours par correspondance *	10,108	9,594	-5.1
Te Kohanga Reo			
Services de la Petite Enfance exemptés d'autorisation	5,565	15,457	177.8
Subvention dans le cadre du développement de la Petite Enfance	...	209	...
- Groupe de jeu	2,729	2,545	-6.7
- Nga Puna Kohungahunga**	..	404	..
- Groupes de la Petite Enfance des îles du Pacifique	..	214	..
- Les crèches parentales Kohanga Reo Exempté de permis			
Total	117,120	171,333	46.3

... L'information n'est pas disponible /...n'est pas applicable au sujet /
*a inclus des inscriptions prise en compte deux fois/ **inclus dans les groupes de jeu les années précédentes.

Source des données : L'unité responsable de la gestion des données au Ministère de l'Éducation de la Nouvelle Zélande (New Zealand Ministry of Education Data Management Unit), Juillet 2002

³ [Http://www.minedu.govt.nz](http://www.minedu.govt.nz)

⁴ Les définitions récapitulatives de ces services incluent:

Les jardins d'enfants : (régis par des associations régionales) pour les enfants âgés de 3 à 4 ans. *Les crèches parentales* : des coopératives de parents, (régis par des associations régionales) pour les enfants dès leur naissance jusqu'à ce qu'ils soient en âge d'entrer l'école. Les éducateurs et administrateurs sont des parents d'enfants inscrits. *Services d'éducation et de soin*: centres établis sur la base de diverse disposition dans le cadre des droits de propriété et de gestion, service à plein temps ou en session. *Services en milieu familial* : Pouponnière souvent sous les auspices de Barnardo's NZ depuis de récentes décennies. *Cours par correspondance* : L'éducation à distance très tôt coordonnée par l'école de correspondance de l'Etat. *Te Kohanga Reo* : immersion des enfants dès la naissance jusqu'à ils soient en âge d'aller à l'école dans la culture, langue, et valeurs maories. Les centres sont régis par un organisme national de doyens notables maoris. Les éducateurs et administrateurs sont des parents d'enfants inscrits ou leurs doyens.

¹ [Http://www.minedu.govt.nz/web/document/document_page.cfm?id=6189&p=1037.3832.6120/](http://www.minedu.govt.nz/web/document/document_page.cfm?id=6189&p=1037.3832.6120/)

² Callister, P. & Podmore, V. N. et al., (1995). *Striking a balance: Families, work, and early childhood education*. Wellington: New Zealand Council for Educational Research.

Gestion, Financement, Réglementation et Qualifications

Avant 1986, le Ministère de la Prévoyance Sociale était responsable de la gestion des services de garde d'enfants de la Petite Enfance en milieu familial. En 1986, la gestion des Services du Bien-Etre de l'Enfant (comprenant les services en milieu familial) a été officiellement transférée du Ministère de la Prévoyance Sociale au Ministère de l'Éducation.⁵ Le Ministère de l'Éducation est actuellement responsable de la gestion et du financement (partiel) des services d'éducation et de soins en milieu familial. Tous les services en milieu familial reçoivent la même allocation de subventions par enfant et par heure, y compris les services en centre. Le montant des subventions est donc basé sur le taux de participation. Au fur et à mesure que le taux d'inscriptions dans les services en milieu familial a augmenté par rapport aux autres types de services, les subventions qui leur ont été assignées, ont aussi augmenté (Tableau 1).

La croissance des services destinés à la Petite Enfance comprenant, les services de gardes d'enfants en milieu familial a été accompagnée de recherches, de mobilisation pour faire passer des politiques et des initiatives gouvernementales visant l'amélioration de ces services. Des études sur les pouponnières en Amérique du Nord mettent l'accent sur l'importance de l'obtention d'une autorisation, de la mise en place d'une réglementation de ces services, de la formulation des qualifications requises des personnes responsables de ces services et le dévouement des personnes responsables à fournir des soins de qualité supérieure aux enfants et à recycler leurs connaissances relatives au développement et aux soins.⁶ que nécessite la Petite Enfance. Jusque lors, peu d'études, relatives spécifiquement à la qualité des services en milieu familial,⁷ ont été conduites en Nouvelle Zélande; cependant des études à petite échelle et plus approfondies sont actuellement en cours. Les initiatives entreprises par le gouvernement néo-zélandais pour promouvoir et contrôler la qualité des services effectués, requièrent la conduite d'enquêtes, un système de réglementation, et un personnel compétent.

Les services en milieu familial ainsi que tous les autres types de services à la Petite Enfance, qui sont subventionnés par le gouvernement, sont contrôlés de l'extérieur par l'Education Review Office (ERO, le bureau chargé du suivi du système éducatif, le département du gouvernement ayant la responsabilité d'effectuer des rapports publics sur la qualité de l'éducation dans les services de Petite Enfance et dans les écoles). L'ERO évalue la sécurité des enfants, les programmes pédagogiques et la performance en matière de gestion. Les services de gardes d'enfants en milieu familial de la Petite Enfance sont réglementés par le Décret de 1992. Ce décret spécifie les critères à satisfaire dans les domaines suivants, locaux, équipements et elle exige que chaque coordinateur démontre les qualifications requises par le Secrétaire Général. Cependant jusque lors, aucun critère de qualification requise pour l'encadrement de la Petite Enfance n'a été spécifié pour le personnel des services en milieu familial. Des changements⁸ relatifs aux qualifications requises pour l'obtention d'un diplôme d'enseignement (ECE) ou son

équivalent pour les coordinateurs de service en milieu familial, sont en cours. Un rapport de plan stratégique récent adressé au Ministère de l'Éducation recommande que les critères de qualification pour les éducateurs en milieu familial doivent être plus élaborés. Les nouvelles qualifications requises des coordinateurs de service en milieu familial sont identiques à celles requises des personnes responsables dans les centres destinés à la Petite Enfance (Te Whaariki). Il existe un programme pédagogique national biculturel pour la Petite Enfance (Te Whaariki) mis en place pour tous les services se rapportant à celle-ci. Te Whaariki a été développé en partenariat avec les Maoris (les autochtones) et inclut les services en milieu familial. Des initiatives en matière de politiques ont été prises en vue d'améliorer les résultats des enfants grâce à l'auto-évaluation des éducateurs.

Implications

Quelles sont les implications pour les pays dans lesquels les services en milieu familial sont entre les mains de personnes qui n'ont aucun système de gestion et ne perçoivent aucun financement du gouvernement? En Nouvelle Zélande comme dans les autres pays où les gouvernements s'intéressent à la recherche et aux avantages pédagogiques et sociaux, de meilleurs services d'éducation et de soin destinés à la Petite Enfance, les priorités sont sur la croissance de la participation et l'amélioration de la qualité de divers services. Pour satisfaire les priorités précédentes, il faudrait cibler ces principaux axes :

- Développer des infrastructures administratives adéquates, la mise en place d'un système de réglementation, d'un programme pédagogique et de systèmes de support.

- Promouvoir l'excellence dans le domaine de l'éducation (qualifications des coordinateurs et du personnel responsable des soins, et assurer une formation professionnelle continue).

Ces critères sont importants pour éviter les problèmes de fragmentation au niveau de l'administration, et par-dessus tout, pour améliorer la qualité des services destinés à la Petite Enfance. L'une des raisons principales, pour laquelle le gouvernement apporte son support et assure l'établissement d'un système de contrôle de la qualité des services de la Petite Enfance et des services en milieu familial, est que la qualité des services soit liée aux avantages pédagogiques et sociaux dont bénéficieront les enfants et les familles à long terme.

Valerie N. Podmore⁹

Institute for Early Childhood Studies
Victoria University of Wellington, Nouvelle Zélande

⁵ Meade, A. & Podmore, V. N. (2002). *Early childhood education policy co-ordination under the auspices of the Department/Ministry of Education: A case study of New Zealand*. UNESCO Early Childhood and Family Policy Series No. 1. Paris, France.

⁶ e.g., Galinsky, E., Howes, C., Kontos, S., & Shim, M. (1994). *The study of children in family child care and relative care*. New York: Families and Work Institute.

⁷ Everiss (1999). *Bringing it back to mind: Two decades of family day care development in New Zealand*. Occasional paper No. 5. Wellington: Institute for Early Childhood Studies, Victoria University.

⁸ Un niveau de qualification (Diplôme ou son équivalent) exige au moins deux ans d'étude à plein temps dans une institution tertiaire approuvée.

Pour d'autres numéros de cette série, veuillez cliquer sur :

<http://www.unesco.org/education/ecf/briefs>

Pour adresser vos commentaires et demandes de renseignements, veuillez contacter la Section de la petite enfance et de l'éducation intégratrice, UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, France

☎ 33 1 45 68 08 15, fax: 33 1 45 68 56 26, sh.choi@unesco.org

⁹ L'auteur exprime sa reconnaissance au Dr Anne Meade et Jane Couch pour l'utile relecture d'une ébauche de ce dossier visionnée au préalable.